



Commission Départementale de l'Arbitrage

Réunion en présentiel du Vendredi 09 Novembre 2022

Validé par l'ensemble de la CDA par voie électronique le lundi 02 janvier 2023

Présents : Mme Elodie LOPES, M. Claude CHEVALIER, M. Loïc BARROUILLET, M. Jérémy STINAT, M. Pierre CHEYROU, M. Joël ROCHEBILIERE

Excusés : M. Jean Marc BONEDEAU, M. Stéphane POURGATON, M. Hervé WAGENMANN M. Kevin ROSELIER M. Quentin LANET, M. Antoine LASSALLE,

Début de séance à 20 h

Courriers des arbitres

M. Shane MAILLARD demande de faire principalement des matchs à la touche en jeune ; Accord de la CDA, sous condition que **M. Shane MAILLARD** fasse un minimum de match au centre afin de l'observer dans sa catégorie.

M. Pierre PORTELA fait part de son certificat médical suite à sa longue période d'indisponibilité de saisi ; bien reçu

M. Rémi PLANQUE a écrit un courrier à la CDA expliquant sa situation personnelle actuelle, qui pourrait provoquer des retards dans la pose de ses indisponibilités sur les 2 prochains mois, mais affirme que sa situation devrait s'améliorer d'ici janvier 2023. La CDA le remercie d'avoir prévenu de sa situation, elle demande à Mme Christelle PULON en charge des désignations de se rapprocher de cet arbitre pour trouver une solution provisoire de fonctionnement.

La CDA prend acte de la réception d'un courrier d'un arbitre souhaitant quitter son club de couverture à la suite de nombreuses divergences.

La CDA a été informée de l'absence à sa désignation de **M. Auxence COUTURIER** le 29 octobre 2022, sans préavis, ni justification.

L'arbitre a également prévenu régulièrement la veille de matchs des absences ; La CDA décide de le convoquer le 2 décembre 2022 pour s'expliquer.

M. Lionel CHEFDEVILLE, Président du club de Saint-Martin-de-Seignanx, interroge la CDA sur le fait qu'un arbitre officiel, **M. PIRES PEDRERO Pedro**, n'ai pas noté un carton rouge d'après-match sur FMI, alors qu'il l'avait bien sorti devant témoins ; Après étude du dossier, la CDA décide de le convoquer le 2 décembre 2022 pour donner ses observations.

M. Nicolas RABALLAND a écrit à la CDA pour avoir des explications sur les décisions de la réunion du 21 octobre 2022 concernant les nouvelles affectations d'arbitres à la suite des résultats aux tests physiques. La CDA prend note de son courrier et constate que le contenu de celui-ci est un peu déplacé. La CDA le convoque le 2 décembre pour qu'il puisse s'exprimer sur le contenu de son courrier et pour que la CDA lui explique ses décisions.

COURRIER TRAITÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE 17 NOVEMBRE

La CDA a reçu un signalement de la part d'un arbitre régional, présent sur le même lieu où arbitrait **M. Benjamin DAWOD** pour l'équipe inférieure. Il met en avant sa surprise sur de nombreux agissements de cet arbitre lors de la rencontre, dont notamment le fait qu'il arbitrait avec un écusson « stagiaire ligue » alors que ce n'est pas sa catégorie, et qu'il avait bien reçu son nouvel écusson d'arbitre district lors du stage de rentrée des arbitres à Tartas.

Suite à ce signalement et les autres points évoqués dans le courrier, la CDA décide de le convoquer le 2 décembre pour explications à donner.

La CDA en profite pour rappeler à tous les arbitres, qu'ils n'ont pas le droit d'officier sur les terrains avec un écusson différent que celui propre à leur catégorie de désignation.

Tout arbitre n'ayant pas d'écusson propre à leurs catégories peuvent se rapprocher de la CDA pour qu'elle les dote de l'écusson. Les arbitres qui volontairement ne portent pas le bon écusson sont prévenus qu'ils pourraient être sanctionnés par la CDA.

Divers

Mme Élodie LOPES informe la CDA de la formation EVALBOX organisée par la LFNA le samedi 19 novembre. Le référent EVALBOX de la CDA, **M. Loïc BARROUILLET**, étant déjà retenu sur le stage promotionnel à cette date, il est demandé à la CDA si quelqu'un peut le remplacer : personne n'est disponible à cette date, la CDA informera la CRA de l'absence d'un représentant Landais à cette formation.

À la suite de nombreux manquements administratifs des arbitres depuis le début de la saison, et cela, malgré un rappel de **M. Quentin LANET**, sur les groupes WhatsApp des arbitres, la CDA charge **M. Quentin LANET** de la création d'un guide/rappel pour qu'il puisse être envoyé à l'ensemble des arbitres rapidement.

La CDA annonce que tout manquement qui aura lieu après la date d'envoi de ce guide/rappel, sera directement sanctionné sur la note CDA des arbitres comme le précise la circulaire annuelle de la CDA.

L'Ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôture la réunion.

Fin de séance à 21h30.

La Présidente
Élodie Lopes

La Secrétaire de séance
Élodie Lopes